

RAPPORT N° 96/8-61
au Conseil Municipal

IMPUTATION BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 1996
Chapitre 903-100 / Article 232-010

OBJET

NOUVEAU TAUX DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE
1994/1995 DU PROGRAMME QUINQUENNAL
POUR LA SECURITE DANS LES ECOLES

Par Délibération n° 96/3-11 en date du 29 mars 1996, vous m'avez autorisé à solliciter la subvention de l'Etat de 311 394,33 F correspondant à 40 % du coût HT des travaux dans les écoles.

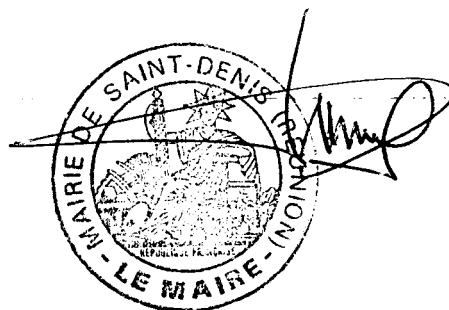
Cette subvention a été notifiée à la Ville par Arrêté Préfectoral n° 2249 du 29 août dernier.

La Préfecture ayant décidé de porter le taux de financement de ces travaux de 40 à 50 %, le montant de la subvention passe de 311 394,33 F à 389 242,91 F.

Afin que les services de l'Etat puissent procéder à l'annulation de l'Arrêté susvisé et à l'affectation de la nouvelle subvention, je vous demande d'approuver ce nouveau taux de financement de 50 % applicable à la première tranche de travaux de sécurité dans les écoles du programme quinquennal 1994/ 1995.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 96/8-61
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

OBJET

**NOUVEAU TAUX DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE
1994/ 1995 DU PROGRAMME QUINQUENNAL
POUR LA SECURITE DANS LES ECOLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-61 du Maire ;

Vu le rapport de Françoise MOLLARD, 5ème Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le nouveau taux de financement des travaux de sécurité dans les écoles, de 50 %, applicable à la première tranche du programme quinquennal 1994/ 1995.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

